

Séance du 19 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi dix-neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 13 juin 2025

PRÉSENTS: *Mme JACQUIN Martine, Maire*

Mmes Ms: VALTAT Roger, GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice, adjoints.

Mmes et Ms: DAUPHANT Aude, ERBS Angélique, MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle; BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge, ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: *Mme MITAUT Rachel, JEANNIARD Luc, RIONDET Jacques.*

ABSENTES : *Mme VAYSSIERE Nora.*

PROCURATIONS : *Mme. MITAUT Rachel à Mme DAUPHANT Aude.*

M. JEANNIARD Luc à Mme GRASSER Sylvie

M. RIONDET Jacques à M. GUICHARD Serge.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *M. GUICHARD Serge.*

Ordre du jour :

- Cantine et Garderie Périscolaire:
 - Tarifs 2025 – 2026
 - Règlement 2025 – 2026
- ONF : Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026
- DPAC (Domaine Public Autoroutier Concédé) : Rétrocession d'une parcelle à titre gratuit à l'AREA pour le compte de l'ETAT.
- Compte rendu des commissions communales.
- Compte rendu des commissions de la CCBE .

Questions diverses

* Retour sur l'inauguration de l'aménagement de la Croix du Fûteau

* Point sur le comice agricole

Le compte rendu de la séance du 15 mai 2025 est approuvé à l'unanimité

ETAT CIVIL

Naissance

MARCELLE Lola : le 23 mai à Voiron

2025 – 33 – 1 : CANTINE SCOLAIRE : Tarifs 2025-2026 :

M. Patrice SERRE, adjoint aux affaires scolaires expose :

La société GUILLAUD traiteur a fait parvenir en Mairie le tarif pour la fourniture des repas de la cantine pour l'année scolaire 2025 – 2026, celui-ci a subi une augmentation de 0,02 € et devient 4,01 €.

Il rappelle les tarifs facturés aux parents pour l'année en cours et propose deux solutions pour l'année prochaine :

- soit le maintien des tarifs actuels
- soit l'augmentation de 0,10 € par repas.

Après avoir entendu l'exposé de M. SERRE et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

- * 9 voix Pour le maintien des tarifs actuels
- * 4 voix Pour l'augmentation des tarifs
- * 1 Abstention

Décide de maintenir les tarifs de la Cantine Scolaire pour l'année 2025 – 2026 comme suit (*(tarif incluant le repas et la garde)*) :

- Enfants domiciliés dans la commune : 5,00 € le repas
- Enfants domiciliés hors de la commune : 5,90 € le repas
- Enseignants, personnels : 4,00 € le repas

2025 – 34 – 1 : GARDERIE PERISCOLAIRE : Tarifs 2025-2026 :

M. Patrice SERRE, adjoint aux affaires scolaires, rappelle au conseil municipal les tarifs de la garderie périscolaire de cette année 2024 – 2025 et propose de les maintenir pour la nouvelle année scolaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir ces tarifs comme suit pour l'année scolaire 2025 - 2026 :

- Enfants domiciliés dans la commune : 1,50 € le 1/2 heure
- Enfants domiciliés hors de la commune : 1,60 € la 1/2 heure
- Enfants présents mais non inscrits le tarif de la 1/2 heure est doublé
- Enfant inscrit mais non présent, il est facturé 1/2 heure au tarif normal
- Dépassement au-delà de 18 h le tarif de la 1/2 heure est doublé

2025 – 35 – 1 : Règlement CANTINE et GARDERIE pour l'année scolaire 2025 - 2026

M. Patrice SERRE, adjoint aux affaires scolaires, présente au Conseil Municipal le projet de règlement de la cantine et de la garderie périscolaire pour l'année 2025 -2026.

La commission a travaillé sur ce document et propose les modifications suivantes:

- * Les certificats médicaux ne seront plus acceptés l'an prochain.
- * Tout repas commandé et temps de garde réservé seront facturés.
- * Par contre, en cas d'absence de dernière minute de l'enseignant (e) le temps de garderie ne sera pas facturé pour les enfants inscrits mais absents.

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les modifications ci-dessus et valide le règlement tel qu'il est établi.

En complément le conseil municipal par 17 voix Pour et 1 voix Contre décide de supprimer la possibilité aux parents de récupérer le repas à la cantine lors de l'absence d'un enfant inscrit.

2025 – 36 - 1: ONF : Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 :

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mme GUILLON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume réalisable (m³) / présumé	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF?	Propriétaire / Année décidée par le	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée			
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré		
19	IRR	182	3,64	2022	2026						X		DE (Délivrance Chaufferie Communale)
15	IRR	180	2,25	2026	2027								Report EA 2027 cause desserte

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, **MOTIFS :** (cf article L 214-5 du CF)

Mode de délivrance des Bois d'affouages

- Délivrance des bois après façonnage
- Délivrance des bois sur pied

Délivrance chaufferie communale

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De donner pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n° 19

**2025 – 37 – 1 : DPAC (Domaine Public Autoroutier Concédé) :
Rétrocession d'une parcelle à titre gratuit à l'AREA pour le compte de
l'ETAT.**

Mme le Maire expose :

Suite aux opérations de mise à jour de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A48 et des rétablissements de voies de communication, pour la portion qui traverse la commune, il a été constaté la présence de la parcelle cadastrée AD489 dans ledit DPAC.

Cette parcelle AD489 est issue du domaine public communal suite au document d'arpentage dressé le 5 juin 2000 par Marc LAPEYRE, géomètre-expert à Rives.

Même si cette parcelle est inscrite comme appartenant à AREA dans la documentation cadastrale, aucun élément enregistré au Service de la Publicité Foncière ne permet d'en attester.

Aussi AREA a mandaté le cabinet SINTEGRA afin de régulariser cette situation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin que cette parcelle soit rétrocédée à titre gratuit à AREA pour le compte de l'ETAT.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR et 4 voix CONTRE:

- Donne son accord pour la rétrocession à titre gratuit de la parcelle AD489 à l'AREA pour le compte de l'ETAT

- Autorise Mme le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de cette décision.

Cette cession sera formalisée par acte administratif et les frais de transfert seront à la charge d'AREA.

**2025 – 38 - 1: Demande d'une aide financière à TE38 pour travaux de
rénovation énergétique Programme ISERENOV**

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Aussi, Madame le Maire informe l'assemblée que, TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste de travaux dans la limite de 3 postes maximum, plafonnée à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession des CEE à TE38.

De plus, l'aide attribuée devra être soldée au plus tard le 30 septembre de l'année N+2 suivant la notification de l'aide. (Par exemple : pour une aide notifiée au 30/05/2025 ou au 30/11/2025, la durée de validité sera jusqu'au 30/09/2027). Dans le cas contraire, à l'issue de la caducité, il y aura la possibilité de soumettre une nouvelle demande de subvention, sous réserve de crédits disponibles et l'éligibilité des travaux.

Dans ce cadre, Madame le Maire, propose au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet suivant : Réhabilitation thermique du Gymnase et des salles annexes

Madame le Maire précise que l'aide financière est conditionnée à la cession exclusive à TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux. L'envoi des justificatifs détermine le versement de la subvention ISERENOV ; TE38 dispose d'1 an après la date d'achèvement des travaux pour valoriser les CEE. C'est pourquoi, le demandeur s'engage à fournir les justificatifs pour le versement dans un délai maximum de 4 mois après l'achèvement des travaux. Si ce délai est dépassé, l'aide ne sera plus valable indépendamment de la date de caducité globale du dossier.

Elle précise également que TE38 pourra faire réaliser des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux exigences du PNCEE.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet : Réhabilitation thermique du Gymnase et des salles annexes

De demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV.

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération.

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

Compte rendu des commissions communales.

Patrice SERRE :

Le dernier Conseil d'Ecole de cette année a eu lieu mardi 10 juin. Les sujets suivants ont été abordés :

- * Bilan des actions pédagogiques de fin d'année. Action intégrées au projet d'école.
- * Autres actions
- * Projets à venir
- * Modalités de vote pour les élections des représentants de parents d'élèves
- * Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2025-2026 : 175 enfants (66 en maternelle et 109 en primaire)

- * Préparation de la rentrée
- * Collation et protocole alimentaire
- * Sécurité
- * Travaux et aménagements
- * Equipements acquis

- Nous sommes en attente de la décision de l'académie pour l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée de septembre.
 - L'installation des différents matériels dans la cour sera réalisée courant juillet
 - Concernant la garderie du soir : les parents d'élèves demandent à ce que les enfants puissent aller dans la cour entre 16 h 30 et 18 h. Il leur a été précisé que ce serait possible à partir de 17 heures seulement ou après les APC quand elles ont lieu. A ce moment là il y a moins d'enfants présents et moins de va et vient dans la cour.
 - Les séances de piscine auront encore lieu aux Abrets l'année prochaine car les travaux de la piscine de Moirans doivent se terminer, au plus tôt, fin décembre 2025,
 - Spectacle de Noël pour les enfants de l'école : en raison de la fermeture du Gymnase, un échange a eu lieu avec Lydie MONNET pour évoquer la possibilité de partager le spectacle avec la commune de Le Grand Lemps. Les Maternelles pourraient y aller le matin et les Primaires l'après-midi.
 - Le personnel enseignant envisage de supprimer la classe de neige qui a lieu tous les deux ans et de la remplacer pour une activité voile en journée, à Charavines.
- L'appel d'offre portant sur le marché de nettoyage des locaux communaux, d'une durée de 3 ans, a été lancé pour une prise d'effet au 1^{er} septembre 2025.

Sylvie GRASSER

La commission Information a travaillé sur le bulletin municipal de Juillet ; il est en cours d'impression et devrait être livré la semaine prochaine.

Compte rendu des commissions de la CCBE :

Maurice BONNARDON :

La commission « agriculture, tourisme, forêt et sentiers de randonnées » s'est réunie :

* Actuellement la taxe de séjour rapporte environ 13 000 € par an à la CCBE et toutes ne sont pas reçues. La société Bardet Consulting a proposé ses services pour assurer le recouvrement de l'ensemble de la taxe de séjour, elle est rémunérée au pourcentage.

* La commune a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à patrimoine pour l'installation d'un pupitre sur l'histoire de l'église. Dans ce projet, 4 dossiers étaient admissibles et cette année seulement 4 dossiers ont été déposés ; ils ont donc tous été retenus (Châbons, Colombe, Renage, Le Grand-Lemps)

* Une réflexion sur le projet de création d'un bâtiment sur le domaine agricole de Beaucroissant, est en cours, une étude de faisabilité a été lancée. Ce bâtiment pourrait être une annexe de la foire commune, une « maison des agriculteurs bis ».

M. Roger VALTAT précise que la Région accepte d'apporter un financement à condition que ce ne soit pas une utilisation spécifique pour la foire et un seul utilisateur (ex : association des Charolais uniquement). Le département pourrait aussi apporter son aide.

Les activités doivent être diversifiées afin que le bâtiment soit utilisé au maximum. (ex : expositions, temps de restauration, lieu de formation, lieu de réunion surtout autour du monde agricole etc...)

* Diverses subventions ont été accordées : une pour le comice, une pour un concours d'élevage, etc

* René GALLIFET organise une réunion sur le traitement et le recyclage des déchets agricoles le 17 octobre.

* Le film « la ferme de Bertrand » sera diffusé dans le cadre du ticket culture le 28 novembre et une visite de la ferme de la SYLVE à Oyeu aura lieu la semaine suivante.

Serge GUICHARD :

La commission « cycle de l'eau » s'est réunie le 22 mai.

Le cycle de l'eau comprend « le grand cycle », les eaux de la nature et le « petit cycle », ruissellement, eaux pluviales, plan d'eau, etc...

Une étude est en cours pour l'attribution éventuelle d'aides pour les personnes en difficultés financières et qui ont de la peine à payer leur facture d'eau.

La GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) s'occupe des milieux aquatiques et des inondations.

Sylvie GRASSER

La commission « développement économique et artisanal, emploi, économie présentielle » travaille sur :

- un projet éventuel (c'est un tout début) d'aménagement de la circulation de la zone d'activité actuelle ; 3 hypothèses ont été évoquées.

- la réactualisation du règlement actuel de la zone d'activité; compléter le règlement (les actions)

- Suivant les évaluations du PLUI, il faudra s'interroger sur une future révision du document. En raison de la révision du SCOT, il serait alors plus raisonnable d'attendre 2028, d'autant plus qu'il n'est pas forcément judicieux de lancer ce genre d'opération à l'approche des élections municipales et donc le potentiel changement d'élus au sein de la CCBE

Aude DAUPHANT

La commission « finances et administration générale » s'est réunie en présence de la Conseillère aux Décideurs Locaux.

- Présentation d'une synthèse de la qualité des comptes de la CCBE qui a bien progressé.

- A compter de cette année la CCBE a l'obligation de créer un budget vert, celui-ci devra comporter une annexe environnementale intitulée : « impact du budget pour la transition écologique ».

- Bilan et chiffres 2024

- Admission en non valeur (sommes impossibles à recouvrer).

Roger VALTAT :

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 26 mai et a délibéré sur les sujets suivants :

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- * Déclassement du domaine public et cession de la parcelle AB 116 - Zone d'Activités le Violet - Le Grand-Lemps.
- * Autorisation de signer une convention avec l'État permettant la consignation des fonds de compensation agricole pour la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bièvre Dauphine 3.
- * Autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention d'opération Parc d'Activités Bièvre Dauphine 3 (PABD3) entre l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné et la communauté de communes de Bièvre Est.
- * Décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification de droit commun n°4 du PLUi conformément à l'avis rendu par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).
- * Avis rendu par le conseil communautaire sur les modifications proposées dans la modification n°4 du PLUi de Bièvre Est sur les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) créées à l'initiative de la communauté de communes de Bièvre Est.
- * Labellisation du circuit n°14 « sentiers plaines et collines de Bièvre Est » au départ de la commune d'Oyeu.

LECTURE PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- * Autorisation de signer la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle.

COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Animation de la vie locale

- * Autorisation de paiement des cotisations liées à la convention d'objectifs et de moyens avec la mission locale de la Bièvre.

Petite enfance

- * Vote des tarifs des 3 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Questions diverses

*** Retour sur l'inauguration de l'aménagement de la Croix du Fûteau**

- Retour plutôt positif des personnes présentes, Mme Laforêt était enchantée d'être là, la collectivité a reçu les remerciements de la famille Guillaud, (famille du maçon qui avait construit la croix).

Maurice relève le manque de communication sur cet évènement.

- Prévoir une somme pour remercier la personne qui a joué de la musique pour l'inauguration

- Prévoir l'acquisition d'une enceinte sans fils lors du BP 2026.

*** Cérémonie du 12 juillet**

Elle aura lieu samedi 12 à 11 heures

*** Panneau Pocket**

Sur colombe nous comptons 227 abonnées à Panneau Pocket et certaines personnes semblent ignorer son existence ; un nouvel article sera diffusé dans le bulletin.

*** Point sur le comice agricole**

Cette manifestation génère beaucoup de réunions, c'est très prenant. Chacun espère que ce soit une belle fête pour récompenser toutes les personnes qui s'investissent.

Mme le Maire évoque la plaquette publicitaire dans laquelle il n'est pas prévu de faire figurer le mot des maires de Châbons et de Bévenais, et fait part de son désaccord.

*** TE38 :**

Pierre-Henri BESSON, délégué au TE38, a présenté le rapport d'activité de l'année 2024

*** Divers**

- *Angélique ERBS* évoque les courses fréquentes de certains automobilistes, sur parking de la CCBE et dans la traversée de Colombe, Mme le Maire en parlera au major.

- *Marylène MARTIN*, fait remarquer que, régulièrement, des jeunes à trottinette et autres, se rassemblent sur le banc installé dernièrement vers le vieux clocher, générant une gêne pour le voisinage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20

Le Maire Martine JACQUIN	Le secrétaire de séance Roger VALTAT
-----------------------------	---

